





# SNUipp-FSU Hors de France

## Cotisations 2020-2021

**66% déductible de vos impôts en France.**  
 (Les collègues non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.)  
 ex. : Cotisation de 152 € = déduction ou remboursement de 100 €.

Le SNUipp ne perçoit aucune subvention. Ce sont les cotisations de ses adhérents qui lui donne les moyens d'informer, agir, se déplacer, etc.

(Les cotisations sont proportionnelles aux revenus de chacun.)

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.



### DÉTACHÉS AEFE (résidents), MLF, OSUI

ainsi que les collègues en poste au SEFFECSA, ou recrutés sur place MEAE.

Échelon :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE	123 €	140 €	142 €	146 €	151 €	156 €	165 €	177 €	188 €	200 €	214 €
PE hors classe	188 €	199 €	213 €	228 €	243 €	257 €					
PE classe excep.	223 €	236 €	249 €	267 €	286 €	297 €	313 €				
Instituteur					126 €	129 €	132 €	139 €	146 €	156 €	170 €

**Temps partiel** : montant au prorata de la quotité effectuée

### DÉTACHÉS EXPATRIÉS AEFE, MEAE, COM, Écoles Européennes

Ajoutez 80 € à la cotisation correspondant à votre grade et échelon.

### CONTRATS LOCAUX et DÉTACHÉS DIRECTS établissements partenaires

Référez-vous à ce tableau, selon  **votre salaire mensuel net** perçu :

salaire net	< 400 €	400 à 600 €	600 à 800 €	800 à 1000 €	1000 à 1200 €	1200 à 1400 €	1400 à 1600 €	1600 à 1800 €	1800 à 2000 €	2000 à 2200 €	> 2200 €
non-titulaire	21 € *	31 € *	42 € *	52 €	62 €	73 €	83 €	94 €	104 €	114 €	125 €
titulaire	42 € *	47 € *	54 €	68 €	81 €	95 €	108 €	122 €	135 €	149 €	162 €

### Autres situations

**Titulaires Éducation Nationale** en disponibilité : voir grille « Contrats locaux / titulaire »

**Retraité** : 110 €

\* : ne permet pas l'envoi postal des revues syndicales (*Fenêtre sur cours* et *Pour*)

Pour adhérer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/hdf>